

23 AVRIL 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN**

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin est légalement tenue dans la salle Chaudière du siège social à Saint-Georges, le mardi 23 avril 2019 à 19 h, sous la présidence de monsieur le commissaire Charles-Henri Lecours.

Sont présents mesdames et messieurs les commissaires :

BEAUDOIN, Pascale	HINS, Pierre-Luc	MAGNAN, Martine
BINET, Clément	JACQUES, Véronique	PARADIS, Guy
BOISVERT, Sophie	LAPOINTE, France	POULIN, Berthe
DOYON, Marc-Ange	LAROSE, Jocelyne	TURMEL, Ghislaine
FORTIN, Claude	LECOURS, Charles-Henri	

et les commissaires représentant le comité de parents, messieurs Julien Rodrigue, Steve Trachy et madame Monique Roy ainsi que la commissaire représentant le comité EHDAA, madame Émanuelle Mathieu..

Messieurs Normand Lessard et Fabien Giguère et madame Suzie Lucas, de la Direction générale, ainsi que madame Marie-Ève Dutil, secrétaire générale par intérim, sont également présents.

**CC-01-04-19      ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la commissaire Martine Magnan que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant le point suivant :

**23.0** École l'Accueil de Scott

**Adopté à l'unanimité**

**CC-02-04-19      PROCÈS-VERBAL – séance ordinaire – 26 mars 2019**

Il est proposé par monsieur le commissaire Clément Binet que la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2019 soit omise et qu'il soit adopté tel que rédigé et transmis.

**Adopté à l'unanimité**

**CC-03-04-19      PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE 2019-2020 – préscolaire, primaire**

Il est proposé par monsieur le commissaire Guy Paradis que le plan d'organisation scolaire 2019-2020, concernant l'enseignement préscolaire et primaire, soit adopté conformément au document déposé par le directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles, monsieur Jérôme L'Heureux.

Le plan d'organisation scolaire des écoles primaires comporte 781,6778 postes en activités éducatives équivalents temps complet.

**Adopté à l'unanimité**

**CC-04-04-19      PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE 2019-2020 – secondaire**

Il est proposé par madame la commissaire France Lapointe que le plan d'organisation scolaire 2019-2020, concernant l'enseignement secondaire, soit adopté conformément au document déposé par le directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles, monsieur Jérôme L'Heureux.

Le plan d'organisation scolaire des écoles secondaires comporte 410,3511 postes en activités éducatives équivalents temps complet.

**Adopté à l'unanimité**

**CC-05-04-19      PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE 2019-2020 – formation professionnelle**

Il est proposé par madame la commissaire Martine Magnan que le plan d'organisation scolaire 2019-2020, concernant la formation professionnelle, présenté par la directrice du Service de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises, madame Nataly Blondin, soit adopté tel que déposé.

Le plan d'organisation scolaire de la formation professionnelle comporte 73,80 postes d'enseignants équivalents temps complet (ETC).

**Adopté à l'unanimité**

**CC-06-04-19      PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2019-2020 – emplois d'administrateur**

Il est proposé par madame la commissaire Monique Roy que le plan d'allocation des ressources humaines des emplois d'administrateur de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, pour l'année 2019-2020, soit adopté tel que déposé et présenté par le directeur général, monsieur Normand Lessard.

Ce plan est établi au 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 24 postes temps plein.

**Adopté à l'unanimité**

**CC-07-04-19      PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2019-2020 – emplois de cadre de centre**

Il est proposé par madame la commissaire Sophie Boisvert que le plan d'allocation des ressources humaines des emplois de cadre de centre de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, pour l'année 2019-2020, soit adopté tel que déposé et présenté par le directeur général, monsieur Normand Lessard.

Ce plan est établi au 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 8,5 postes temps plein d'emplois de cadre de centre.

**Adopté à l'unanimité**

**CC-08-04-19      PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2019-2020 – directions et directions adjointes d'école**

Il est proposé par madame la commissaire Pascale Beaudoin que le plan d'allocation des ressources humaines des emplois de directions et directions adjointes d'école de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, pour l'année 2019-2020, soit adopté tel que déposé et présenté par le directeur général, monsieur Normand Lessard.

Ce plan est établi au 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 61 postes temps plein d'emplois de directions et directions adjointes d'école de niveau primaire et de niveau secondaire.

**Adopté à l'unanimité**

**CC-09-04-19      PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2019-2020 – personnel professionnel**

Il est proposé par monsieur le commissaire Julien Rodrigue que le plan d'allocation des ressources humaines du personnel professionnel de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, pour l'année 2019-2020, soit adopté tel que déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Pascal Lamontagne.

Ce plan est établi au 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 113,39 postes temps plein.

**Adopté à l'unanimité**

**CC-10-04-19      PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2019-2020 –  
personnel de soutien**

Il est proposé par madame la commissaire France Lapointe que le plan d'allocation des ressources humaines du personnel de soutien de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, pour l'année 2019-2020, soit adopté tel que déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Pascal Lamontagne.

Ce plan est établi au 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 274,4688 postes temps plein.

**Adopté à l'unanimité**

**CC-11-04-19      POLITIQUE SUR LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE  
(AC-01)**

Il est proposé par madame la commissaire Sophie Boisvert que la Politique sur les services de garde en milieu scolaire (AC-01) soit adoptée telle que déposée par la directrice des Services éducatifs, madame Karina Roy.

**Adopté à l'unanimité**

**CC-12-04-19      OUVERTURE D'UN SERVICE DE GARDE – école Louis-Albert-Vachon**

Suite à la demande du conseil d'établissement de l'école Louis-Albert-Vachon, il est proposé par madame la commissaire Ghislaine Turmel que la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin donne son accord de principe à l'établissement d'un service de garde à cette école, conditionnellement à l'autofinancement des activités de service de garde et à l'utilisation des locaux disponibles de l'école.

**Adopté à l'unanimité**

**CC-13-04-19      POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (RT-04)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Ange Doyon que la Politique de sécurité de l'information (RT-04) soit adoptée telle que déposée par le directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles, monsieur Jérôme L'Heureux.

**Adopté à l'unanimité**

**CC-14-04-19      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE UNIVERSITAIRE DES  
APPALACHES – baccalauréat en éducation au préscolaire et en  
enseignement au primaire (BÉPEP)**

**Considérant** que le Centre universitaire des Appalaches est un membre partenaire du comité interordres;

**Considérant** la demande acheminée à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin en date du 28 mars 2019;

**Considérant** la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de l'enseignement, notamment en éducation préscolaire et primaire;

**Considérant** l'augmentation du nombre d'enseignants requis pour la maternelle 4 ans sur le territoire de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin;

**Considérant** l'importance d'avoir une formation offerte à proximité de notre commission scolaire pour favoriser la rétention des élèves finissants;

**Considérant** le seuil minimal d'élèves fixé à 25 par l'Université Laval pour le démarrage d'un groupe;

**Considérant** que la durée de formation pour une cohorte est d'une durée de 4 ans;

**Considérant** les enjeux financiers au maintien d'une cohorte du baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire (BÉPEP) au Centre universitaire des Appalaches;

Il est proposé par madame la commissaire Ghislaine Turmel :

**Que** la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin puisse financer l'équivalent d'un maximum de 2 élèves en raison de 5 000 \$ par élève sur la durée d'une cohorte de 4 ans, ce qui représente un montant maximum de 40 000 \$;

**Que** la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin finance l'équivalent des 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> élèves de la cohorte si le nombre d'élèves devient inférieur à 25 élèves.

**Adopté à l'unanimité**

#### **CC-15-04-19      RAPPORT ANNUEL 2017-2018**

Il est proposé par madame la commissaire Martine Magnan que la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin prenne acte du dépôt du rapport annuel 2017-2018 tel que présenté par le directeur général, monsieur Normand Lessard.

**Adopté à l'unanimité**

#### **CC-16-04-19      GOUVERNANCE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

**Considérant** que l'école publique est un bien qui appartient non pas aux utilisateurs de ses services, ni à ses employés et à ses gestionnaires, mais à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

**Considérant** qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

**Considérant** que les établissements et les services d'une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes;

**Considérant** que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

**Considérant** que le ministre de l'Éducation a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

**Considérant** que le conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

**Considérant** que le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

**Considérant** que le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

**Considérant** que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de comptes et sont redevables envers la population;

**Considérant** l'intention exprimée par le Gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

Il est proposé par monsieur le commissaire Charles-Henri Lecours :

**Que** tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec tienne compte des principes de gouvernance suivants :

- Une **gouvernance de proximité**, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité.
- Une **gouvernance représentative et imputable** qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques.

- Une **gouvernance partagée** entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire, et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire.
- Une **gouvernance élue** qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.

**Qu'une** copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.

**Qu'une** copie de cette résolution soit transmise aux commissions scolaires du Québec (ou aux comités de parents).

**Adopté à l'unanimité**

#### **CC-17-04-19      TRANSPORT SCOLAIRE**

**Considérant** les défis actuels en lien avec le transport scolaire tels que présentés par le directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles, monsieur Jérôme L'Heureux;

**Considérant** les avantages pour le transport scolaire d'acquérir et d'opérer 3 autobus scolaires en régie, en remplacement de 4 berlines à contrat;

**Considérant** que des démarches doivent être effectuées auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif de transport en date du 8 avril 2019;

Il est proposé par madame la commissaire Émanuelle Mathieu :

**Que** le conseil des commissaires autorise le directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles, monsieur Jérôme L'Heureux, à effectuer les démarches nécessaires auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de procéder à l'acquisition des 3 véhicules pour le transport des élèves à la suite d'un appel d'offres public.

**Adopté à l'unanimité**

#### **CC-18-04-19      ÉCOLE L'ACCUEIL DE SCOTT**

**Considérant** que l'école l'Accueil de Scott est située dans une zone dite à fort courant, de récurrence d'inondations aux 0-20 ans;

**Considérant** que l'école l'Accueil de Scott a subi de lourds dommages lors des inondations du 21 avril 2019;

**Considérant** l'ampleur des travaux de rénovation à réaliser à la suite de l'inondation du 21 avril dernier;

**Considérant** que la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin devra relocaliser à l'extérieur du bâtiment le service de garde et deux classes d'élèves afin que ceux-ci puissent recevoir des services éducatifs dans un milieu sain et sécuritaire;

**Considérant** que des inondations ont endommagé l'école l'Accueil de Scott à trois reprises depuis les cinq dernières années;

**Considérant** qu'afin de répondre adéquatement au besoin démographique grandissant de la municipalité de Scott, la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin a dû, en 2018-2019, aménager trois classes modulaires pour accueillir des classes temporaires;

**Considérant** l'augmentation du nombre d'élèves pour l'année scolaire 2019-2020, nous aurons à ajouter un groupe additionnel à cette école comparativement à l'année scolaire 2018-2019;

**Considérant** que le 30 juin 2014, le 23 juin 2015 et le 28 juin 2016, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin adoptait des résolutions afin de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'agrandissement de l'école l'Accueil de Scott;

**Considérant** que le 24 octobre 2017, le 22 mai 2018, le 28 août 2018 et le 26 mars 2019, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin adoptait des résolutions afin de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur la construction d'une école neuve à Scott (l'Accueil);

**Considérant** que le 2 octobre 2017, le conseil municipal de Scott adoptait une résolution qui confirmait que la municipalité de Scott appuyait la demande de la commission scolaire en réservant un terrain en zone sécuritaire pour la construction d'une nouvelle école primaire;

**Considérant** qu'avec les inondations du 21 avril dernier, la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin se retrouve dans une situation d'urgence où les estimations des coûts des travaux de nettoyage, des travaux de construction et de relocalisation d'élèves représentent une somme considérable;

**Considérant** qu'avec les inondations du 21 avril dernier, la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin se retrouve dans une situation d'urgence où les estimations des coûts en ressources humaines représentent une somme considérable;

**Considérant** que pour l'école actuelle, les risques d'inondation dans les années futures sont élevés;

**Considérant** que les élus scolaires doivent prendre des décisions qui tiennent compte de leur responsabilité dans l'administration des deniers publics;

**Considérant** que les commissaires souhaitent que tous les élèves et le personnel de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin évoluent dans un milieu sain et sécuritaire;

Il est proposé par madame la commissaire Véronique Jacques;

**Que** la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de considérer rapidement sa demande de construction d'une nouvelle école pour les élèves de l'école primaire de Scott.

**Qu'une** copie de cette résolution soit acheminée à la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, madame Geneviève Guilbault, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, monsieur Jean-François Roberge, à la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, madame Marie-Eve Proulx, au député de Beauce-Nord, monsieur Luc Provençal, au préfet de la MRC Nouvelle-Beauce, monsieur Gaétan Vachon et au maire de Scott, monsieur Clément Marcoux.

**Adopté à l'unanimité**

Clôture de la séance, il est 21 h 21.

Charles-Henri Lecours, président

Marie-Ève Dutil, secrétaire générale par intérim